au milieu des ténebres de la gentilité. Les mariages par tout tiennent au culte religieux, par-tout l'encens fume fur les autels, partout le sacerdoce est appellé pour bénir & lier au nom de la Divinité, ceux qui s'unissent comme époux sur la terre. L'institution a pu être défigurée; la mémoire de sa sainteté reste; c'est un Dieu qui accueille partout le ferment des époux. ---- Ce que les nations ne favent que confusément, le Chrétien l'apprendra avec des notions plus distinctes. Le mariage est pour lui, non pas simplement une chose sainte, mais une source de sainteté, de ces graces d'état que le Ciel doit répandre sur la vie des époux, un facrement donnant la fainteté à ceux qui le reçoivent dans des dispositions chrétiennes: l'une & l'autre de ces institutions le placent effenciellement hors des choses profanes. Distinguez, tant que vous le voudrez, du facrement, le lien ou le contrat; avant le facrement, ce contrat ne fut jamais profane. Dès le commencement, il fut sanctifié; il le fut par tous les siecles; il n'avoit pas cessé d'être faint malgré toute la dépravation des hommes dans le paganisme; il le sera encore malgré toutes vos distinctions; le Grec & le Romain le profanerent; les sectateurs de Mahomet, de Zoroastre, l'idolâtre Chinois le profanent encore, mais leur union est sainte en ellemême : ce contrat qui les lie, est le même qui fut sanctifié par Dieu des le commencement; il le sera encore malgré toutes vos 3